

Fiche d'action syndicale

# LA CONSTRUCTION CIRCULAIRE

## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

De nombreuses entreprises se trouvent un jour ou l'autre devant la nécessité de construire ou d'effectuer des travaux de rénovation dans leurs locaux ou sur les chantiers. Ces travaux impliquent l'exploitation de ressources déjà rares, des déchets, la consommation d'énergie, l'encombrement des routes...

Le secteur de la construction (bâtir, rénover ou démolir) est générateur d'importants flux de déchets : approximativement 40% de l'ensemble des déchets générés au sein de la région bruxelloise, ce qui représente près de 700.000 tonnes par an. Pourtant c'est un secteur générant un grand taux d'emplois (25 000) dont 2/3 de bruxellois. En outre c'est un secteur clé dans la transition énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement en général.

« Dans un concept d'économie circulaire et durable, un bâtiment doit être construit avec des composants réemployés, remanufacturés, recyclés ou régénérés de façon efficace et efficiente, de manière à maintenir leur utilisation en circuits fermés. Ainsi, les bâtiments et les éléments de construction ne sont pas dévalués, mais demeurent des biens utiles et utilisables ». On diminue l'importation des ressources déjà rares et énergivores ainsi que l'exportation des déchets. Le mot déchet n'existe plus, les déchets deviennent une ressource, les matériaux présents sont réutilisés, recyclés... on s'approvisionne donc localement. Les deux autres composantes primordiales d'un bâtiment durable sont l'entretien et la réparation.

<sup>1</sup> <https://www.vub.be/arch/page/circulardesign>



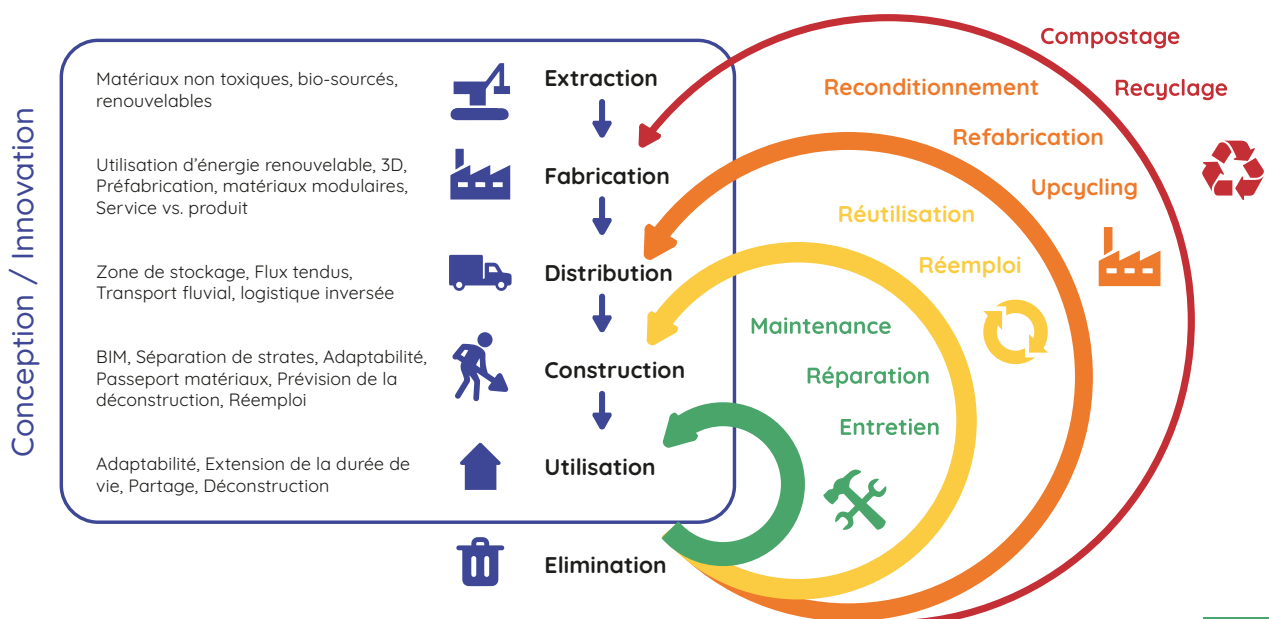
## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SYNDICAUX

Construire durablement n'est pas uniquement l'action d'aboutir à un bâtiment passif ou basse énergie. C'est surtout gérer l'ensemble du processus dans l'optique d'une économie circulaire avec la prise en compte des aspects sociaux, en créant de l'emploi local de qualité et de la richesse tout en diminuant les nuisances en terme de santé. Ce système demande plus de main d'œuvre rationalisée c'est-à-dire il offre la possibilité de travailler efficacement, une communication efficace entre les différents corps de métiers et vis-à-vis des travailleurs.

# Les 3 grandes priorités de l'Economie Circulaire sont :

- 1 Repenser notre modèle économique ( production, consommation, manière de consommer ...)
- 2 Prolonger un maximum la durée de vie des différents produit et services.
- 3 Optimiser les ressources (réemploi, réutilisation, conception réversible...)

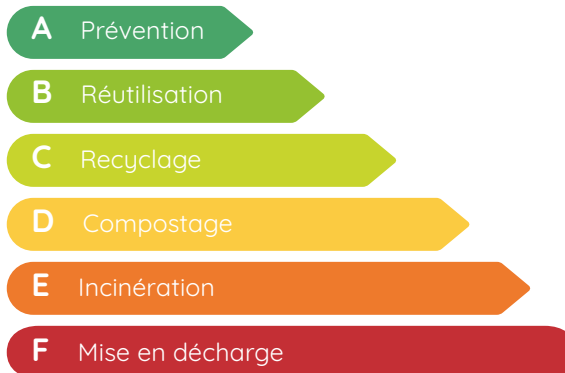
## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA CONSTRUCTION



## L'ÉCHELLE DE LANSINK

L'échelle de Lansink permet d'évaluer et guider l'entreprise dans la circularité et de hiérarchiser les solutions pour le traitement des déchets.

- **Prévention** : il s'agit d'éviter de produire un déchet via notamment l'écoconception (choix des matériaux, possibilité de réparation, d'entretien, de démontage, de rénovation...et ainsi allonger le cycle de vie.
- **Réemploi** : réutilisation de matériaux pour un usage différent de son premier emploi ou non et favoriser les magasins de seconde main, le secteur de l'économie sociale, ...
- **Recyclage** : tri des matériaux à la source.
- **Autre valorisation** : incinération avec récupération d'énergie.
- **Élimination** : incinération sans récupération d'énergie ou élimination en décharge.



Les déchets de construction se divisent en 3 classes :

- 1. Les déchets dangereux (classe 1)** qui représentent un danger pour l'humain et/ou l'environnement.
- 2. Les déchets non dangereux (classe 2)** ce sont les déchets qui ne sont pas classés ni dans les déchets dangereux ni dans les déchets inertes.
- 3. Les déchets inertes (classe 3)** ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne provoquent pas de réaction chimique ou physiques. Ils ne sont pas dangereux pour la santé humaine et/ou l'environnement. Ex : béton, tuiles, vitrage etc. A ceux-ci, on peut ajouter les déchets d'emballages.

## LES ACTEURS

- La direction de l'entreprise
- Les représentants des travailleurs
- Les travailleurs
- L'éco-conseiller
- Le conseiller en prévention sécurité et le conseiller - médecin du travail
- Le Centre de Référence Professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction
- La confédération de la construction
- L'entreprise de construction (la direction, les travailleurs et les sous-traitants éventuels)

## LES ACTIONS (INDIVIDUELLES ET/OU COLLECTIVES) ET LES ORGANES PARITAIRES COMPÉTENTS

Il est important de réfléchir, dès le début du projet, aux déchets que de la construction/rénovation va engendrer, des matériaux utilisés, des besoins réels.

### AVANT LES TRAVAUX

- Faire un inventaire des travaux à effectuer.
- Planifier les travaux afin d'éviter un gaspillage de ressource.
- Penser aux matériaux de réemploi.
- Évaluer le potentiel de réemploi sur le chantier.
- Proposer que le cahier des charges englobe l'aspect de la construction durable.

### PENDANT LES TRAVAUX

#### APRÈS LES TRAVAUX

- Tri des déchets.
- Valorisation des déchets-ressources.
- Entretien du bâtiment afin de prolonger sa durée de vie, assurer que des matériaux de qualités puissent durer dans le temps.

## ÉLÉMENTS LÉGISLATIFS

- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 novembre 2018 approuvant le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets pour la période 2019-2023 : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/11/22/2019040141/justel>
- 14 JUIN 2012. - Ordonnance relative aux déchets <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2012/06/14/2012031319/justel>
- 1 DÉCEMBRE 2016. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la gestion des déchets <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/12/01/2016031801/justel>
- 5 MARS 2009. - Ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (et modifiée par l'ordonnance du 23/06/2017) <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2009/03/05/2009031120/justel>

## POUR ALLER PLUS LOIN

### LIENS INTERNET

[www.brise-environnement.be](http://www.brise-environnement.be)  
[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

### BRISE - PUBLICATION

L'économie circulaire : opportunités et nouveaux défis

